

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

La séance débute à 20 heures 32 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2016

Présents : Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Jean-Pierre SZWED.

Absents ayant donné procuration : Sandrine SHAW donne procuration à Patricia ALTHERR.

Secrétaire de séance : Fabien BELOTTI

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Finances Budget (Michel PETER)

Michel PETER a de mauvaises nouvelles à annoncer. Il lit le courrier concernant le dégrèvement de taxes de GDP Vendôme promotion. Comme nous avons déjà touché cette taxe, nous devons rembourser 11 582€. Fabien BELOTTI précise que cette somme avait été touchée en 2015.

Michel PETER annonce aussi que la DGF avait été budgétée pour un montant de 112 000€ à la suite d'un courrier d'Etienne BLANC indiquant ces montants. Or, la commune aura finalement seulement 98 000€. Fabien BELOTTI demande si on a été assez prudent pour faire le budget ? Il avait prévu, il va falloir faire très attention. Brigitte FLEURY ajoute que Etienne BLANC ne pouvait pas savoir, il n'allait jamais à l'assemblée. Fabien BELOTTI ajoute qu'il va falloir tenir compte très sérieusement de toutes ces informations, mine de rien, on vient de perdre 30 000€. Michel PETER explique qu'il n'y a pas d'autres surprises en fonctionnement. Jusqu'à présent, la commune a touché 4 versements de la DGF ainsi que le fond d'aide pour les NAP d'un montant de 6 650€. Michel PETER lit les derniers titres et mandats.

Frédéric PERICARD s'interroge, la commune a de plus en plus habitants, pourquoi la DGF baisse-t-elle ? Michel PETER répond qu'il s'agit de l'application des lois au niveau national et de la baisse générale des dotations. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il y a une baisse des travailleurs suisses sur la commune, beaucoup travaillent dans le canton de Vaud. Fabien BELOTTI ajoute que la notion de quasi-résident impacte peut-être la DGF ou la CFG. David PERAY dit que l'on ne peut rien faire contre. Frédéric PERICARD ajoute que Jean-Charles MORANDI prévoyait toujours des sommes très basses et la commune avait ainsi toujours de bonnes surprises. Fabien BELOTTI ajoute que le taux de change a peut-être aussi un impact. Christian JOLIE dit qu'il faut faire attention à ne pas confondre la CFG et la DGF qui sont deux choses bien différentes. La CFG est liée au nombre de travailleurs suisses sur la commune alors que la DGF est liée au nombre d'habitants. Claude CHAPPUIS affirme qu'il peut se renseigner auprès de Muriel Benier.

Michel PETER explique qu'il n'y a pas eu récemment de réunions de la commission finances. Comme il a déjà été débattu et décidé au cours de précédents conseils municipaux, l'article de la présentation du CA 2015 et du BP 2016 dans le dernier numéro du Petit Challaisien a fait part aux habitants de la situation financière actuelle, en mentionnant la probable hausse des impôts locaux pour le budget 2017.

Commission Voirie (Claude CHAPPUIS)

Il y a eu des travaux d'eau pluviale, Claude CHAPPUIS attend aussi des devis concernant la rue du Château.

Les travaux à l'entrée de la STEP, vers chez Mr BERNARDI sont en cours. Les travaux ont été gérés par la CCPG et le Département. Une mise en sécurité vers chez Mr FABBI est aussi en cours car une

glissière avait été refusée. Le devis est d'environ 1 700€. La CCPG a proposé de buser le fossé et de faire participer le propriétaire à hauteur de 2 000€. Il y a 3m50 de profondeur.

Claude CHAPPUIS informe que la commission pour la sécurité des rues s'est réunie (Valérie BURINE et Jean-Pierre SZWED). Valérie BURINE explique qu'ils ont fait le tour du village notamment suite aux plaintes des habitants de la rue du Château. Il y a de nombreuses réflexions à mener concernant la sécurité du village. Ils travaillent sur des plans, réflexion en cours sur le désengorgement du centre au profit des grands axes et sur les possibilités en terme de signalisation (sens unique ou interdit, panneau pédagogique, dos d'âne, coussin berlinois, bande rugueuse, zone d'évitement etc.). Il faut étudier tout cela en fonction des coûts et y aller progressivement. Il faudrait aussi travailler avec la population en faisant des réunions sur place afin d'étudier leurs propositions. Stéphanie LOVENJAK demande si la personne qui se gare sur le trottoir et empêche tout le monde de passer et gêne la sécurité a été rencontrée ? Valérie BURINE répond que non, quelque chose de participatif sera mis en place. Stéphanie LOVENJAK répond que cette personne doit se discipliner avant de demander de la sécurité à la commune. David PERAY ajoute qu'il faut faire attention, tout le monde peut se plaindre et faire des pétitions. Il faut étudier si cela est justifié. Jean-Pierre SZWED ajoute que les gens doivent passer par la départementale et pas par le centre du village. David PERAY répond qu'il ne faut pas bloquer non plus la RD89 et les riverains qui y habitent. Fabien BELOTTI dit qu'il faut se détendre, les gens font et conduisent n'importe comment. Il n'y a de toute façon rien de plus efficace d'un dos d'âne mais le problème c'est que les agriculteurs n'en veulent pas. Claude CHAPPUIS dit qu'on en reparlera, ces sujets sont l'objet de nombreux débats. Valérie BURINE ajoute qu'il y a encore beaucoup de travail. Frédéric PERICARD est contre les interdictions mais là, il faut vraiment faire quelque chose, il a eu l'occasion d'aller place du Poizat et il y a un réel problème de sécurité.

Les élus débattent sur la verbalisation des panneaux « sens interdit sauf riverains ».

Christian JOLIE dit qu'il faut étudier le problème à sa source : pourquoi les gens passent ils par le centre du village ? Ils pensent que c'est plus court ? Brigitte FLEURY dit que cela va être difficile de débattre car chaque habitant aura un avis différent.

Les élus débattent sur les panneaux pédagogiques pour la vitesse. Claude CHAPPUIS souhaiterait que le panneau possède un relevé d'information (vitesse/débit circulation). Il a reçu des propositions 1 500€ et 3 500€, toujours à l'électricité, on lui a déconseillé l'énergie solaire cela ne marche pas plus de 4 mois.

Prochaine réunion ce jeudi à 20h30.

Commission Bâtiment (David PERAY)

Une réunion a eu lieu la semaine passée. Les travaux dans l'appartement sont arrêtés depuis 2 semaines ; le plaquiste ne répond actuellement plus au téléphone. La double cloison est à reprendre, il attend des devis.

Il a reçu quelques devis pour la rénovation de la salle des fêtes et pour la réfection des fenêtres. La commission avisera en fonction des montants des devis.

Pour les travaux de la mairie, David PERAY a demandé une nouvelle étude au CAUE.

La prochaine commission aura lieu le 13 juin, les thèmes suivants seront abordés : choix de la cuisine pour l'appartement, achat ou pas d'électroménager en fonction du budget.

Claude CHAPPUIS informe qu'avec Patricia ALTHERR ils ont participé à une réunion avec l'architecte de la salle JAL concernant les finitions notamment le carrelage de la cuisine et les extérieurs. Atelier 3 va envoyer des courriers, ils nous tiennent au courant. Emmanuelle JAN remarque qu'il fait très chaud dans cette salle. Claude CHAPPUIS répond que le bâtiment est trop étanche. Il y a aussi de l'humidité dans le local des poubelles. David PERAY ajoute que c'est sûrement un problème technique ou un mauvais réglage car la salle est bien isolée. Claude CHAPPUIS et David PERAY pensent qu'il s'agit d'un apport d'air chaud dans le bâtiment. Ils attendent les contrats de maintenance de la chaufferie.

Commission Personnel (Claude CHAPPUIS)

Patricia ALTHERR et Charlotte BREUILH reçoivent le personnel pour faire le point sur leur fiche de poste et sur la réforme RIFFSEP.

La commission s'est réunie afin de mettre en place le RIFFSEP. Claude CHAPPUIS explique qu'une réunion à huis clos du Conseil municipal sera organisée lorsqu'il faudra voter cette délibération.

Christian JOLIE demande si c'est obligatoire ? Patricia ALTHERR répond que le dossier doit être validé en CTP par le CDG01, ensuite le passage en délibération est obligatoire.

Commission Urbanisme (Claude CHAPPUIS)

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC00107816B0002	SCCV LES VIGNES DU LEMAN Chemin de Champs Journet Construction d'un immeuble de 15 logements dont 3 sociaux	Pièces complémentaires reçues Dossier en cours d'instruction par notre service urbanisme La commission souhaite obtenir les plans des garages et le détail des hauteurs des portes de garage.
PC00107816B0005 SALGADO	Route de la Plaine Construction d'une villa	Attente avis CD + CCPG Avis défavorable : accès commun demandé, toitures terrasses plates interdites
PC00107816B0006 DIAS DA COSTA	Route de la Plaine Construction d'une villa	Attente avis CD + CCPG Avis défavorable : accès commun demandé, toitures terrasses plates interdites
Déclaration Préalable		
DP00107816B0025 WAGNER Thomas	65 Rue de la Faverge Remplacement du portail existant, construction d'un abri de jardin	Demande de pièces complémentaires effectuée Attente réception des pièces
DP00107816B0026 PEREZ Nicolas	Rue des coteaux de Challex Bas Création d'une clôture en grillage	Avis Favorable
DP00107816B0027 BOUCHERIE Antoine	Rue des coteaux de Challex Bas Construction d'un mur de soutènement dans un talus	Avis Favorable

Les élus débattent concernant les places de parking.

Débat autour du projet les Vignes du Léman et la comptabilisation des places handicapés et scooter. Christian JOLIE rappelle que le projet initial comprenait 39 logements. Claude CHAPPUIS confirme qu'il y a désormais 15 logements. Christian JOLIE dit que si le 1^{er} projet était passé, cela aurait été invivable. Claude CHAPPUIS lui répond que s'il le voit comme ça, cela se passe de commentaires. David PERAY dit que c'est un problème de PLU, on ne demande pas assez de places de parking. Christian JOLIE ajoute qu'il faudrait faire la différence entre garage et stationnement. Aussi, si l'on regarde bien le dernier document reçu, on peut remarquer que le nombre de place de garage n'est pas correct. Il manque une place. David PERAY dit qu'il faut sérieusement se pencher sur ce PLU.

Claude CHAPPUIS demande ce que l'on peut faire pour le projet des vignes du Léman ? Ils ont toujours eu un terrain où se garer à côté depuis 30 ans, les habitudes seront difficiles à défaire. Christian JOLIE répond que l'immeuble « Bailly » s'est mis en règle et possède de nombreuses places de parkings extérieures. Claude CHAPPUIS répond qu'il a supprimé des espaces verts pour cela sans rien demander à personne. Fabien BELOTTI confirme qu'il n'y a plus d'espaces verts. Emmanuelle JAN ajoute qu'il est dommage de supprimer des espaces verts qui permettent d'éviter les nuisances liées au bruit. Stéphanie LOVENJAK ajoute que lorsqu'il pleut, cela draine en plus l'eau. Michel PETER dit que la conséquence ce sont des constructions non fonctionnelles qu'il faut refaire. Claude CHAPPUIS dit que le PLU est en train de se finaliser avec le SCOT. Il est prévu pour 2017. David PERAY pensait que c'était pour 2020.

Commission Communication (Denis RAQUIN)

Denis RAQUIN a reçu trois devis pour la plaque de la salle JAL.

Le nouveau site internet est en ligne depuis le 1^{er} juin. Claude CHAPPUIS pense qu'il faudrait changer la couleur rose dans la mise en page.

Fabien BELOTTI souhaite que l'on retire les Bourrus de la section « association culturelles » pour les mettre en « divers ».

Claude CHAPPUIS remercie Michel PETER et Denis RAQUIN pour leur travail sur le site internet.
Prochaine commission le 16 juin à 20h00.

Commission Associations (Fabien BELOTTI)

Claude CHAPPUIS a assisté à l'AG de l'USC. Bientôt aura lieu celle de l'AGV. Fabien BELOTTI souhaiterait réunir tous les présidents des associations, surtout par rapport à la salle JAL.

Claude CHAPPUIS explique que l'USC souhaite que le stabilisé soit amélioré, ils l'utilisent beaucoup, ils ont maintenant un staff de 180 personnes. Les terrains vont être surexploités. Claude CHAPPUIS a reçu des devis COSSEC. Il serait aussi bien de mettre la vidéo de l'hymne de l'USC sur le site internet de la commune.

Patricia ALTHERR explique que le brunch de Poivre & Sel s'est très bien passé, tout le monde a bien mangé.

Commission Education (Patricia ALTHERR)

Patricia ALTHERR rappelle les dates des prochaines réunions.

L'an prochain, 146 enfants sont inscrits à l'école dont 101 à la cantine-garderie.

Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

RAS

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

Claude CHAPPUIS a rendez-vous concernant la mise en place des containers semi-enterrés sur la commune. Des points verts supplémentaires vont aussi nous être proposés.

Il dialogue notamment avec Mme BOEHLEN pour installer les containers sur l'ancien stockage de fumier à Mucelle.

Christian JOLIE souhaite féliciter Claude CHAPPUIS qui a intégré le conseil d'administration de l'eau et l'assainissement pour la régie qui va être créée. Il compte sur Claude CHAPPUIS pour qu'il fasse en sorte que le tarif de l'eau n'augmente pas. Claude CHAPPUIS le remercie et lui répond qu'il faut être lucide. Il faut mettre en place un service de l'eau performant grâce à cette nouvelle régie. Il va y avoir de l'embauche de personnels et de nombreux achats. Il sera vigilant concernant le prix de l'eau.

Vote des délibérations

Délibération n°28-2016

Objet : Désignation d'un délégué suppléant au Conseil du Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (SIEA).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, suite à une modification du règlement intérieur et des statuts, le SIEA demande de nommer un suppléant supplémentaire.

Pour rappel, le délégué titulaire du SIEA est David PERAY, le délégué suppléant n°1 est Claude CHAPPUIS (cf. délibération 5-2015).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE comme délégué suppléant n°2 du SIEA :

- Michel PETER

Délibération n°29-2016

Objet : Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la collectivité de Challex souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis
- la complétude des actes budgétaires transmis
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaire, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention existante de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'AIN.

Délibération n°30-2016

Objet : Levée d'un emplacement réservé au PLU : emplacement réservé n°2.

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

Vu l'avis des membres de la commission d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 novembre 2011, modifié le 8 septembre 2013,

Le Plan Local d'Urbanisme actuel possède une liste d'emplacements réservés pour la commune de Challex à vocation d'utilité publique.

L'emplacement réservé n°2 est situé route de la Plaine, il a pour bénéficiaire la commune pour une superficie de 2 203 m². Il a pour objectif la création de stationnement public et création d'un espace vert mettant en relation la route de la Plaine et la rue de la Treille (liaison piétonne).

Un promoteur ayant acheté cette parcelle souhaite la bâtir, il demande donc la levée de cet emplacement réservé.

Une modification simplifiée du PLU sera ensuite nécessaire pour appliquer cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (4 voix contre, 3 abstentions, 8 voix pour) DECIDE DE :

NE PAS MAINTENIR l'emplacement réservé n° 2 au PLU en vigueur.

Débat : Michel PETER demande s'il faut modifier le PLU suite à cette délibération ? Claude CHAPPUIS répond que l'on peut mais ce n'est pas nécessaire.

Les élus débattent sur le PLU et la modification simplifiée.

Frédéric PERICARD dit que l'on pourrait acheter une partie du terrain pour faire construire des parkings. Claude CHAPPUIS répond que le terrain est très pentu. Patricia ALTHERR demande si ça n'est pas déjà vendu ? Fabien BELOTTI répond qu'il y a certainement un compromis de vente.

Délibération n°31-2016

Objet : Décision budgétaire modificative n°2

Une décision budgétaire modificative est nécessaire à la suite de plusieurs dépenses non prévues au budget :

- Nous sommes redevables de la somme de 11 582€ auprès de la direction générale des finances publiques. Grâce à une loi, GDP Vendôme Promotion (EHPAD les Cyclamens) a pu bénéficier d'un dégrèvement sur la TLE qu'ils devaient à l'Etat, le montant du dégrèvement s'élève à 11 582€. Cette somme avait déjà été versée à la commune en 2015, nous sommes donc obligés de la rembourser. Il est proposé de prendre cette somme en dépenses imprévues d'investissement.
- Il a fallu acheter de la vaisselle supplémentaire pour la salle Jean-Antoine Lépine pour un montant de 1 768.38€ TTC. Cette somme n'étant pas prévue au budget, il est proposé de la prendre en dépenses imprévues d'investissement.
- L'entreprise SADE a installé chemin de Gaillardin un poteau incendie, le coût du poteau et de l'installation AEP est de 2 308.74€ TTC, il est proposé de prendre cette somme en dépenses imprévues d'investissement.

En totalité, la somme de 15 659.12€ serait prise en dépenses imprévues d'investissement.

Section investissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2188-364	Autres immobilisations corporelles	1768.38€	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	2 308.74€	
10 223	TLE	11 582.00€	
020	Dépenses investissement	- 15 659.12€	
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Débat : Michel PETER ne comprend pas pourquoi les poteaux incendie ne sont pas gérés par le SDIS ? Claude CHAPPUIS répond que c'est la SOGEDO qui fait l'entretien actuellement et on cherche un nouveau prestataire via la mutualisation avec la CCPG.

Délibération n°32-2016

Objet : Octroi de nouvelles subventions aux associations.

Lors de la préparation du budget, certaines subventions aux associations ont été oubliées. Il est donc nécessaire de délibérer afin d'octroyer des aides aux associations suivantes :

- *l'USC pour un montant de 6 000€*
- *l'amicale des pompiers pour un montant de 300€*
- *Yohann THUAU RACING TEAM pour un montant de 400€*
- *Le Verger Tiocan pour un montant de 100€*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions listées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes

Délibération n°33-2016

Objet : Modification des conditions d'éclairage public route de Mucelle et chemin des Sources.

Le Maire de la commune de Challex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2212-2 du Code Général des collectivités territoriales relatif à la Police Municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage ;

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement ;

VU la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi Grenelle 1 » et notamment son article 41 ;

VU la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le code de l'environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

CONSIDERANT qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (1 voix contre, 1 abstention, 13 voix pour) DECIDE DE :

- **ETEINDRE** l'éclairage public route de Mucelle et chemin des Sources de 23h30 à 6h00 tous les jours de la semaine dès que cela sera matériellement possible.
- **En cas de circonstances particulières**, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Débat : Claude CHAPPUIS précise que cette délibération est une prise de point de vu du Conseil municipal, ensuite il va falloir consulter la population. Frédéric PERICARD dit que c'est à Mucelle que la mise en place du projet est la plus simple. Claude CHAPPUIS confirme qu'il y a le matériel adapté. Frédéric PERICARD ajoute que cela a déjà été mis en place à St Julien en Genevois et à Valleiry, 30% de leur budget passait dans l'éclairage public. Fabien BELOTTI confirme que c'est aussi le cas à Leaz, Claude CHAPPUIS ajoute qu'à Vulbens aussi. Fabien BELOTTI ajoute qu'il faudrait isoler la consommation du poste de Mucelle afin de connaître les économies réalisées. David PERAY répond que la consommation est en général divisée par deux. Claude CHAPPUIS confirme que Leaz avait économisé environ 6 500€. Il faut travailler en concertation avec la population.

Délibération n°34-2016

Objet : Achat de deux véhicules communaux.

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

Au départ, lors de la réalisation du budget 2016, la commune pensait prendre deux nouveaux véhicules en leasing. Cette méthode de financement n'est pas intéressante pour la commune. Le choix se porterait donc sur l'achat de 2 véhicules communaux.

Afin de pallier aux différents besoins des services communaux, il serait nécessaire d'acheter deux nouveaux véhicules communaux afin de remplacer le vieux Peugeot Partner. Il a 130 000 kms, est de 2005 et il y a de nombreux travaux à faire dessus. Ce véhicule ne passera pas au prochain contrôle technique, d'autre part il n'est plus hygiéniquement utilisable pour la distribution des plateaux repas.

Un des véhicules serait destiné aux agents techniques, il s'agit d'un FIAT DOBLO CARGO 2015 WORK UP 1.6 MJT 105 d'un montant de 14 507.51€ HT (hors frais de mise à la route) ;

L'autre véhicule serait destiné à l'agent technique responsable de l'entretien des locaux et de la distribution des plateaux repas, ce véhicule pourrait aussi être utilisé par les agents lorsqu'ils ont besoin de se déplacer à la trésorerie, dans les communes voisines ou bien pour aller en formation. Ceci afin de plus avoir besoin de leur rembourser des frais de déplacements. L'autre véhicule serait un FIAT FIORINO Fourgon 1.4 ie Pack Pro Euro 6 d'un montant de 9062.85€ HT.

Il y en aurait en tout pour 23 570.36€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (1 abstention, 14 voix pour) :

APPROUVE l'achat de deux véhicules communaux pour un montant de 23 570.36€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Débat : Claude explique le dossier et qu'il y a en moyenne 4 mois d'attente pour un véhicule. Si on ne prend pas le deuxième véhicule, il risque être plus cher de 17% l'an prochain. Jean-Pierre SZWED confirme que cet achat éviterait d'acheter une deuxième benne pour l'amplirol. Christian JOLIE demande ce qu'il va advenir de l'ancien véhicule ? Claude CHAPPUIS répond que des employés seraient intéressés pour le racheter, sachant qu'il ne passe pas au contrôle technique. Jean-Pierre SZWED répond que FIAT le reprend 840€. Christian JOLIE pense qu'il faudrait mettre une annonce dans le village ? Fabien BELOTTI dit que c'est bien beaucoup de questions pour des petites sommes. Christian JOLIE répond qu'il a l'impression que tout est déjà décidé. Claude CHAPPUIS répond que ce n'est absolument pas le cas. Christian JOLIE demande si ce sera un véhicule au gazoil ? Jean-Pierre

SZWED répond que ce sera des véhicules essence. Christian JOLIE souhaite savoir si des élus utiliseront la voiture ? Ce n'est pas précisé dans la délibération. Claude CHAPPUIS répond que oui, en cas de besoin, ils pourront l'utiliser. Christian JOLIE demande s'il y aura de l'essence à l'intérieur ? Claude CHAPPUIS confirme, ce sont les agents techniques qui s'en occupent, il n'y a qu'une seule carte. Claude CHAPPUIS affirme que le FIAT FIORINO est le véhicule prioritaire à commander.

Délibération n°35-2016

Objet : Décision budgétaire modificative n°3

Si la délibération 34-2016 est acceptée, il est nécessaire de faire une décision budgétaire modificative. Il est proposé de prendre la somme correspondante à l'achat des deux véhicules sur le projet Mucelle, opération 360.

Il s'agit donc de prendre 29 000€ sur ce projet pour lequel un budget de 275 000€ avait été fixé pour l'année 2016, le budget pour la réfection de la route de Mucelle serait alors de 250 000€.

Section investissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2313-360	Opération Mucelle	- 29 000€	
2182	Matériel de transport	+ 29 000€	
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Questions diverses

Fabien BELOTTI s'est rendu compte qu'il y avait des travaux d'urbanisme à Mucelle. Il pense que cela n'a pas été déclaré, il va se renseigner.

Christian JOLIE rappelle qu'en juin il y a de nombreuses manifestations dont le 25 juin, le cinéma en plein air organisé par l'association La Souris Verte. C'est le film *la famille béliet* qui sera diffusé.

Claude CHAPPUIS souhaite savoir si Christian JOLIE est toujours contre la dématérialisation des convocations du Conseil municipal ? Charlotte BREUILH explique son nouveau logiciel qui permet d'envoyer des emails de façon protégé, elle peut aussi s'adapter et envoyer à certains les convocations papiers et à d'autres la version dématérialisée. Il suffit de lui dire en amont. Christian JOLIE préfère le papier. Frédéric PERICARD ajoute que la dématérialisation totale est une idiotie d'un point de vue écologique. Patricia ALTHERR préfère elle aussi le papier.

Prochain Conseil municipal le 4 juillet 2016

La séance est levée à 22h40.